MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

emande déposée le 09/03/2024	
Par:	Monsieur DUPIRE Olivier
Demeurant à :	20Bis Saint MARTIAL
	63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	20 bis Saint MARTIAL 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 1422
Nature des Travaux :	Installation d'un module extérieur d'une pompe à chaleur

N° DP 063 214 24 G0032

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 09/03/2024 par Monsieur DUPIRE Olivier.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une installation d'un module extérieur d'une pompe à chaleur ;
- sur un terrain situé 20 bis Saint MARTIAL à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone Ud,

Vu l'affichage en mairie, le 09/03/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du 13/04/2024,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE

Le maire,

Le Maire, Pascal PIGOT

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 – Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site <u>www.service-public.fr</u>)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.